

Valentigney, le 30 juillet 2015

AVIS SUR REMISE EN ETAT DU SITE LORS DE L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de 2 lignes de traitement de surface sous les rubriques ICPE N°2565 et 3260 ainsi que l'exploitation d'une vernisseuse grenailleuse et produit comburant sous les rubriques 2940 ; 2575 ; 4440 ; 4441 sur la commune de Valentigney (25700)

✓ 25 rue de la Forges, ZA des Combottes,
✓ sur des parcelles cadastrées BN n°34 ; et BN n°96 d'une superficie totale de 20 279.00 m² dont 4 200.00 m² de surface de bâtiment, les terrains sont actuellement classés en zone UY du PLU et correspondant à un secteur à vocation industrielle et artisanale.

Et au vu des engagements énoncés dans le volet relatif à la remise en état du site,

Je soussigné, Philippe GAUTIER, Maire de la commune de Valentigney, donne un avis favorable sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de son arrêt définitif, conformément au Code de l'Environnement article R512 46-4 (Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 20, Décret n° 2012-616 du 2 mai 2012, article 2 et Décret n° 2013-4 du 2 janvier 2013, article 2.I).

Pour servir et valoir ce que de droit,

Le Maire,
Philippe GAUTIER

